

Ministry of Education**Ministère de l'Éducation**Capital and Business Support
DivisionDivision du soutien aux
immobilisations et aux affaires315 Front Street West
15th Floor
Toronto ON M7A 0B8315, rue Front Ouest
15^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8**2024:B08****Date :** 26 avril 2024**Destinataires :** Directions de l'éducation
Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Secrétaires-trésoriers des administrations scolaires**Expéditrice :** Didem Proulx
Sous-ministre adjointe, Division du soutien aux immobilisations et
aux affaires**Objet :** Financement des immobilisations pour l'année scolaire 2024-2025

Je vous remercie de votre soutien au cours de la dernière année. Ensemble, le Ministère et les conseils scolaires ont fait des progrès importants vers l'optimisation des immobilisations des conseils scolaires en construisant des écoles modernes plus rapidement, en utilisant mieux la capacité scolaire et en améliorant la responsabilisation et la transparence.

Plus tôt cette année, le Ministère a lancé un programme remanié de priorités en matière d'immobilisations avec un cadre de responsabilisation amélioré, et, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves*, de nouvelles mesures seront mises en œuvre pour faciliter le partage de sites et d'écoles dans des installations à utilisation conjointe et pour simplifier l'aliénation des propriétés à leur juste valeur marchande.

Le Ministère continuera de collaborer avec les conseils scolaires et l'ensemble du secteur pour construire les écoles dont ont besoin les communautés, au moment et à l'endroit où elles en ont besoin.

En complément à la note de service 2024:B05 sur le financement de base de l'éducation pour 2024-2025, la présente note de service fournit des détails sur le financement de la construction, de l'agrandissement et du renouvellement des écoles en 2024-2025 et le financement des immobilisations pour l'année scolaire, ainsi que des mises à jour et des rappels pour certains programmes et politiques d'immobilisations, parmi lesquels :

1. Financement pour la réfection des écoles
2. Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires
3. Programme Capacité de planification des immobilisations
4. Terrains prioritaires
5. Allocation pour les locaux temporaires
6. Programme d'immobilisations prioritaires
7. Frais de service de la dette pour les programmes d'immobilisations
8. Système d'information sur les immobilisations scolaires (SIIÉ)
9. Manuel des politiques et programmes d'immobilisations en éducation
10. Protocole de communication pour les projets d'immobilisations

1. Financement pour la réfection des écoles

Le Ministère est déterminé à favoriser des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires. Pour l'année scolaire 2024-2025, le Ministère allouera une nouvelle enveloppe de 1,4 milliard de dollars aux deux programmes suivants :

- Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (1,07 million de dollars);
- Allocation pour la réfection des écoles (env. 375 millions de dollars, selon les prévisions).

L'Allocation pour la réfection des écoles fait maintenant partie du fonds pour les installations scolaires dans le cadre du financement de base de l'éducation. Cette aide financière permet aux conseils scolaires de revitaliser et de renouveler les systèmes et les composants vieillissants des bâtiments. Bien que les conseils scolaires bénéficient, tel qu'il est mentionné ci-dessus, d'une certaine souplesse quant à l'usage de ces fonds, le Ministère les encourage à prioriser l'état des installations, la ventilation, l'accessibilité de la santé et la conformité à l'ensemble des codes. Ces mêmes priorités devraient également faire l'objet du plan d'immobilisations de chaque conseil.

Veillez consulter l'Annexe A pour connaître les montants alloués à chaque conseil scolaire dans le cadre de l'Allocation pour la réfection des écoles.

Délais d'utilisation du financement pour la réfection

Étant donné que des investissements considérables sont réalisés chaque année pour renouveler et optimiser les écoles, il est important que des améliorations concrètes soient effectuées dans les meilleurs délais. C'est pourquoi, depuis l'an dernier, le Ministère impose un échéancier de 2,5 ans pour l'utilisation du financement pour la réfection.

- Les allocations pour l'année scolaire 2023-2024 arriveront à échéance le 31 mars 2026.
- Les allocations pour l'année scolaire 2024-2025 arriveront à échéance le 31 mars 2027.
- Toutes les allocations issues des années scolaires précédentes arriveront à échéance le 31 mars 2027.

Des exceptions pourraient s'appliquer dans les cas où des fonds sont engagés légalement. Les détails du projet, y compris la date de début, la date de fin et les engagements, doivent être entrés dans VFA Facility.

2. Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires

Ce programme, qui a été relancé en 2023, appuie les activités de planification des conseils scolaires. VFA oriente les conseils scolaires vers le nouveau programme et les évaluations prévues pour 2024.

Les conseils scolaires sont priés de bien vouloir examiner les documents pertinents et de se préparer aux évaluations à venir, notamment à l'aide des modèles liés aux éléments suivants :

- Examen de l'accessibilité
- Examen de la ventilation
- Calculateur d'énergie

3. Programme Capacité de planification des immobilisations (programme CPI)

Le programme CPI vise à :

- aider les conseils scolaires à concevoir des plans d'immobilisations en vue d'une gestion efficace;
- déterminer et établir des possibilités de partenariat en matière d'installations;
- contribuer à l'embauche de services tiers pour faciliter les échanges dans le cadre de la planification des municipalités et des conseils scolaires et favoriser la collaboration.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les niveaux de financement des conseils scolaires dans le cadre du programme CPI seront maintenus par rapport à l'année précédente.

Veuillez consulter l'Annexe A pour connaître les montants alloués dans le cadre de ce programme.

4. Terrains prioritaires

Le Programme de subventions pour les terrains prioritaires prévoit d'accorder un financement, au cas par cas, aux conseils scolaires qui ont besoin de terrains pour accueillir les projets d'immobilisations qu'ils entendent réaliser. Il s'agit de la source de financement destinée à l'acquisition de biens pour les conseils scolaires qui ne sont pas admissibles pour percevoir les frais d'aménagement scolaire ou pour les sites scolaires qui doivent être aménagés pour des raisons autres que la nouvelle croissance résidentielle.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Ministère maintiendra le financement pour aider les conseils scolaires à acquérir les terrains nécessaires à leurs projets d'immobilisations.

5. Allocation pour les locaux temporaires

En 2024-2025, le Ministère continuera de consacrer 40 millions de dollars à l'Allocation pour

les locaux temporaires, proportionnellement à la part historique des activités des conseils scolaires se déroulant dans les locaux temporaires. Cette allocation peut servir au transport, à la location et à l'achat de classes mobiles, ainsi qu'à couvrir les coûts de location des locaux d'enseignement.

À titre de rappel, les conseils peuvent également utiliser leur Allocation pour la réfection des écoles pour couvrir le coût de la réparation, de la rénovation ou du remplacement de leurs classes mobiles actuelles en raison de leur état. Les conseils sont encouragés à utiliser leur Allocation pour les locaux temporaires avant de réaffecter les fonds de l'Allocation pour la réfection des écoles aux coûts associés aux classes mobiles actuelles. L'Allocation pour la réfection des écoles ne peut servir à l'achat de nouvelles classes mobiles, car cela aurait pour effet d'augmenter l'inventaire du conseil. Afin de garantir le financement juste et précis des locaux temporaires dans les années à venir, il est recommandé que les conseils scolaires déclarent dans le SIIS tous les changements apportés à leur inventaire de classes mobiles.

Veillez consulter l'annexe A pour connaître les montants alloués dans le cadre de ce programme.

6. Programme d'immobilisations prioritaires

Le Programme d'immobilisations prioritaires est un programme annuel qui permet aux conseils scolaires de déterminer et de répondre à leurs besoins les plus urgents en matière d'accommodement des élèves en vue d'obtenir un financement du Ministère. Ce programme est la principale source de financement pour les nouvelles écoles (construites ou acquises), les ajouts ou les rénovations majeures.

En 2023-2024, le Programme d'immobilisations prioritaires a été bonifié pour refléter les principaux engagements du gouvernement à construire des infrastructures et à investir dans les infrastructures. Des améliorations ont été apportées au Programme afin d'accélérer la construction de nouvelles écoles, notamment la conception normalisée, le nombre d'autorisations requises et une plus grande transparence et imputabilité en vue de favoriser un enseignement de haute qualité dans des installations saines, sûres et modernes.

Le personnel du Ministère s'engage à travailler en collaboration avec les conseils scolaires pour fournir des conseils et répondre aux questions lors de l'élaboration de futurs plans d'immobilisations, y compris les futures demandes de financement pour les immobilisations prioritaires. Le Ministère encourage les conseils scolaires à poursuivre leurs projets les plus prioritaires.

L'information sur le lancement du Programme d'immobilisations prioritaires de 2024-2025 sera communiquée au secteur prochainement.

7. Frais de service de la dette pour les programmes d'immobilisations - Frais d'intérêt à court

terme pour les programmes de subventions d'immobilisations

Le Ministère ajuste le taux comptabilisé aux fins de financement à partir des taux CORRA. Cette mesure a été mise en place en raison du passage des banques commerciales des taux IBOR, tels que les CDOR, à l'utilisation des taux CORRA, puisque les taux IBOR ne sont plus considérés comme des taux de référence fiables.

Les conseils scolaire se verront rembourser les intérêts qu'ils auront payés sur leurs emprunts à court terme dans les situations suivantes :

- dans le cas des conseils scolaires qui, à court terme, empruntent des fonds de leurs réserves internes, le Ministère remboursera les intérêts calculés au taux annuel de 1 %;
- dans le cas des conseils scolaires qui, à court terme, empruntent des fonds à l'externe, le Ministère remboursera les intérêts calculés au taux journalier moyen pour la période d'emprunt plus 75 points de base.

De plus amples renseignements, y compris un outil pour calculer le taux CORRA composé entre deux dates, se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-dinteret/le-taux-corra>.

8. Système d'information sur les immobilisations scolaires (SIMMOS)

Le Ministère mettra à jour le processus de validation des données dans Excel pour l'année scolaire 2024-2025. Ce processus commencera à l'automne (les détails seront communiqués en temps opportun) avec des demandes séquentielles pour les données concernant les structures non permanentes, les écoles et les salles. Nous mettons également à jour l'interface utilisateur du SIMMOS en vue de son déploiement en 2025.

9. Manuel des politiques et programmes d'immobilisations en éducation

En plus de la publication du guide technique de 2024-2025 sur le financement de base de l'éducation pour les conseils scolaires, nous sommes heureux de publier cette année un manuel des politiques et des programmes d'immobilisations en éducation. Ce document exhaustif fournit des conseils sur les programmes et les politiques de financement d'immobilisations, y compris les processus et les mesures de responsabilisation qui appuient les infrastructures tout au long de leur cycle de vie.

Ce manuel est disponible à l'adresse [Ministère de l'Éducation de l'Ontario \(gov.on.ca\)](https://www.ontario.ca/fr/ministere-education).

10. Protocole de communication pour les projets d'immobilisations

Comme il a été annoncé dans la note 2024 : SB07, le Ministère a mis à jour le Protocole de communication. Les conseils scolaires y trouveront des directives sur les communications publiques, les événements et la signalisation liés aux programmes de financement des immobilisations du Ministère. À titre de rappel, des panneaux sont maintenant requis pour les projets d'immobilisations prioritaires et de garde d'enfants ainsi que pour les projets de réfection qui ont reçu des investissements de 250 000 \$ ou plus (grâce à l'Allocation pour l'amélioration de

l'état des écoles ou l'Allocation pour la réfection des écoles) ou dont la durée est de 90 jours ou plus dans un site scolaire.

Avant d'entreprendre toute activité de communication publique liée au financement des immobilisations ou pour de l'information additionnelle sur les exigences en matière de signalisation, veuillez consulter le Protocole de communication.

Personnes-ressources

Nous vous remercions pour votre collaboration soutenue. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec :

Personne	Domaine
Andrea Dutton, directrice Direction des politiques d'immobilisations 416 500-8402 Andrea.Dutton@ontario.ca	Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires Financement pour la réfection des écoles Programme Capacité de planification des immobilisations
Paul Bloye, directeur, Direction des programmes d'immobilisations 416 325-8589 Paul.Bloye@ontario.ca	Programme d'immobilisations prioritaires Financement d'immobilisations pour la petite enfance Terrains prioritaires Allocation pour les locaux temporaires Cadre de responsabilisation en matière d'immobilisations Rapport d'étape sur les grands projets d'immobilisations
Patrizia Del Riccio, directrice intérimaire Direction du soutien opérationnel stratégique 416 885-2950 Patrizia.Delriccio@ontario.ca	Conception normalisée Protocole de communication (signalisation)

Personne	Domaine
Mehul Mehta, directeur Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires 647 448-3862 Mehul.Mehta@ontario.ca	Système d'information sur les immobilisations scolaires

Veillez consulter le manuel sur les politiques et les programmes d'immobilisations en éducation [Ministère de l'Éducation de l'Ontario \(gov.on.ca\)](http://www.gov.on.ca) pour obtenir plus de détails.

Cordialement,

Original signé par

Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

c.c. : Gestionnaires des installations des conseils scolaires

Annexe A : Affectations de fonds d'immobilisation pour 2024-2025

N° du conseil	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles (\$)	Allocation pour la réfection des écoles (\$)	Capacité de planification des immobilisations (\$)	Allocation pour les temporaires (\$)
1	District School Board Ontario North East	13 822 303	3 234 106	150 111	71 747
2	Algoma District School Board	12 122 006	3 366 930	150 111	35 874
3	Rainbow District School Board	12 063 313	3 427 505	150 111	143 495
4	Near North District School Board	3 984 203	2 705 243	150 111	161 431
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	7 923 899	1 945 215	111 123	143 495
5.2	Rainy River District School Board	2 059 062	1 074 487	83 185	-
6.1	Lakehead District School Board	8 123 266	2 408 406	150 111	-
6.2	Superior-Greenstone District School Board	4 846 455	1 348 914	111 123	-
7	Bluewater District School Board	6 481 850	3 646 442	163 370	1 199 276
8	Avon Maitland District School Board	12 019 499	3 722 110	122 173	233 179
9	Greater Essex County District School Board	20 399 121	6 418 841	163 370	358 736
10	Lambton Kent District School Board	18 046 638	4 650 622	163 370	185 108
11	Thames Valley District School Board	51 252 335	14 134 991	198 728	1 829 556

N° du conseil	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles (\$)	Allocation pour la réfection des écoles (\$)	Capacité de planification des immobilisations (\$)	Allocation pour les temporaires (\$)
12	Toronto District School Board	248 404 644	47 303 025	361 309	448 421
13	Durham District School Board	17 879 474	11 844 088	55 525	2 582 902
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	15 290 259	6 845 384	163 370	860 967
15	Trillium Lakelands District School Board	10 996 032	3 543 856	163 370	179 368
16	York Region District School Board	28 815 180	18 422 449	66 758	860 967
17	Simcoe County District School Board	12 119 483	9 169 658	55 525	1 840 112
18	Upper Grand District School Board	11 018 176	6 325 939	46 217	659 826
19	Peel District School Board	46 651 466	20 588 686	80 238	1 323 905
20	Halton District School Board	21 364 659	10 516 468	55 525	2 754 083
21	Hamilton-Wentworth District School Board	18 478 073	8 894 913	179 392	1 402 439
22	District School Board of Niagara	22 573 601	8 431 216	207 330	753 346
23	Grand Erie District School Board	17 331 068	6 122 828	163 370	843 031
24	Waterloo Region District School Board	32 999 009	10 424 599	55 525	1 287 806

N° du conseil	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles (\$)	Allocation pour la réfection des écoles (\$)	Capacité de planification des immobilisations (\$)	Allocation pour les temporaires (\$)
25	Ottawa-Carleton District School Board	47 699 095	15 439 448	235 269	717 473
26	Upper Canada District School Board	19 620 239	7 368 256	235 269	233 179
27	Limestone District School Board	16 676 028	4 666 463	135 432	430 484
28	Renfrew County District School Board	6 673 981	2 873 318	122 173	71 712
29	Hastings and Prince Edward District School Board	10 516 697	3 556 278	150 111	250 491
30.1	Northeastern Catholic District School Board	3 284 269	1 053 587	111 123	-
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	1 701 313	908 731	83 185	-
31	Huron-Superior Catholic District School Board	2 461 390	1 371 319	111 123	17 937
32	Sudbury Catholic District School Board	5 380 325	1 448 349	32 095	17 937
33.1	Northwest Catholic District School Board	310 485	709 332	32 095	89 684
33.2	Kenora Catholic District School Board	1 580 703	558 044	83 185	-

N° du conseil	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles (\$)	Allocation pour la réfection des écoles (\$)	Capacité de planification des immobilisations (\$)	Allocation pour les temporaires (\$)
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	4 824 407	1 525 318	83 185	89 684
34.2	Superior North Catholic District School Board	1 839 673	726 995	32 095	-
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	1 361 446	1 021 465	32 095	478 315
36	Huron Perth Catholic District School Board	2 642 821	884 326	32 095	47 040
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	9 615 089	3 864 790	122 173	721 287
38	London District Catholic School Board	6 238 040	4 533 075	135 432	3 671 530
39	St. Clair Catholic District School Board	4 208 406	1 575 170	38 514	230 309
40	Toronto Catholic District School Board	49 270 116	16 514 971	310 483	2 477 784
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	5 486 101	2 300 556	38 514	89 684
42	York Catholic District School Board	12 467 923	6 639 406	207 330	71 747

N° du conseil	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles (\$)	Allocation pour la réfection des écoles (\$)	Capacité de planification des immobilisations (\$)	Allocation pour les temporaires (\$)
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	23 228 517	9 684 736	207 330	450 920
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	4 157 850	3 371 064	46 217	538 105
45	Durham Catholic District School Board	5 334 649	3 245 634	38 514	565 488
46	Halton Catholic District School Board	5 842 198	4 855 816	46 217	1 327 773
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	7 583 981	4 817 123	46 217	376 673
48	Wellington Catholic District School Board	1 084 989	1 302 567	32 095	114 796
49	Waterloo Catholic District School Board	7 020 953	4 315 070	38 514	2 644 881
50	Niagara Catholic District School Board	12 938 835	3 930 925	46 217	516 700
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	2 529 450	1 999 281	122 173	53 810
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	4 928 978	2 195 285	122 173	89 684
53	Ottawa Catholic School Board	17 778 092	8 388 716	163 370	1 130 020
54	Renfrew County Catholic District School Board	4 769 160	1 137 791	111 123	82 236

N° du conseil	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles (\$)	Allocation pour la réfection des écoles (\$)	Capacité de planification des immobilisations (\$)	Allocation pour les temporaires (\$)
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	6 713 965	2 300 770	38 514	373 350
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	945 873	843 843	32 095	188 625
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	4 765 397	1 252 650	111 123	19 133
58	Conseil scolaire Viamonde	9 772 619	2 984 530	46 217	329 404
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	4 908 880	3 100 173	122 173	520 168
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	14 011 912	3 297 851	178 050	-
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	3 616 290	1 013 209	32 095	-
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	6 174 352	1 928 938	150 111	-
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	518 801	686 632	32 095	-
63	Conseil scolaire catholique Providence	4 226 410	1 836 143	94 234	371 003

N° du conseil	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles (\$)	Allocation pour la réfection des écoles (\$)	Capacité de planification des immobilisations (\$)	Allocation pour les temporaires (\$)
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	8 906 065	2 822 169	46 217	262 517
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	9 038 280	2 892 342	178 050	-
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	8 279 883	4 474 981	135 432	179 368